

19^e rapport annuel sur les taxes à la pompe

Fédération canadienne des contribuables

18 mai 2017

Table des matières

À propos de la Fédération canadienne des contribuables	3
Résumé des faits	4
Principes de la FCC à propos des taxes sur l'essence	5
Recommandations de la FCC	5
Aperçu	6
Classement selon les prix de l'essence	7
Taxe sur le carbone	8
Corrélation entre le prix à la pompe et les taxes.....	9
Taxe « temporaire » sur l'essence pour combler le déficit	10
Taxe cumulée	11
Taxe cumulée de la taxe sur le carbone	14
Complexité du dossier des taxes sur l'essence au Québec	16
Structure du prix national de l'essence	17
Détails du prix de l'essence.....	18
Détails du prix du diesel.....	20
Revenus issus des taxes sur le carburant.....	22
Taxes par plein d'essence	23
Taxes sur l'essence par année	24
Résumé par province	25
Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence.....	32
Remarques sur la recherche	35

À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La *Fédération canadienne des contribuables* (FCC) est un organisme à but non-lucratif de régime fédéral prônant une réduction des taxes et impôts, une diminution du gaspillage de fonds publics et un gouvernement imputable, prêt à rendre des comptes à ses citoyens. Fondé en Saskatchewan en 1990, lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* se sont fusionnées afin de créer une association d'envergure nationale. Aujourd'hui, la Fédération compte plus de 84 000 supporters, d'un bout à l'autre du pays.

La Fédération a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (Saskatchewan et Manitoba), en Ontario et dans les Maritimes. Les bureaux régionaux effectuent de la recherche et des activités de défense des droits des contribuables au sein de leurs provinces respectives, en plus d'agir en tant qu'organismes régionaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux de la *Fédération canadienne des contribuables* effectuent, chaque mois, des centaines d'entrevues avec les médias, tiennent des conférences de presse et publient régulièrement des communiqués de presse, des commentaires, des interventions en ligne et des publications afin de s'assurer que les revendications des supporters de la Fédération soient entendues. Ses représentants s'expriment régulièrement dans le cadre de fonctions officielles, font des présentations devant des officiels gouvernementaux, rencontrent des politiciens, organisent des pétitions, des conférences et des campagnes afin de mobiliser les citoyens pour que l'on puisse obtenir de réels changements au niveau des politiques publiques. Chaque semaine, ses bureaux envoient des commentaires intitulés « *Let's Talk Taxes* » (*Parlons taxes*), à plus de 800 médias et personnalités à travers le Canada.

Chaque contribuable Canadien supportant la mission de la *Fédération canadienne des contribuables* peut, gratuitement, [devenir un sympathisant en s'inscrivant à notre info-lettre « Action Updates »](#). [Les sympathisants ayant fait un don](#) peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine « [The Taxpayer](#) » (*Le Contribuable*), publié quatre fois par an.

La *Fédération canadienne des contribuables* est un organisme indépendant, sans aucune affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de quelque parti politique que ce soit. [En 2014-15, la Fédération a amassé 4,7 millions de dollars grâce à 30 663 généreux donateurs](#). Les dons à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.

Résumé des faits

- Les prix de l'essence augmentent dans certaines régions du pays en raison de la taxe sur le carbone, et lorsque cette taxe entrera en vigueur dans tout le pays à partir de 2018, les provinces encore exemptes aujourd'hui connaîtront une hausse substantielle du prix de l'essence.
- Les taxes les plus élevées sont enregistrées à Terre-Neuve-et-Labrador (60 cents le litre) et à Montréal (52 cents le litre).
- Le Manitoba compte les prix à la pompe les plus bas et est l'endroit où les taxes sont les plus faibles. L'Alberta comptait les taxes et les prix les plus bas l'an dernier, mais avec l'introduction de la taxe sur le carbone, la Saskatchewan et le Manitoba enregistrent maintenant des prix plus bas et moins de taxes sur l'essence.
- Les taxes applicables au Canada représentent 36 % du prix de l'essence à la pompe, et 33 % du prix du diesel.
- Les Canadiens paient en moyenne 43 cents de taxes sur chaque litre d'essence, et 36 cents sur chaque litre de diesel.
- L'augmentation de la taxe de 0,015 \$ le litre, instaurée en 1995 dans le but de « combler le déficit », entraînera une dépense supplémentaire de 638 millions \$ pour les Canadiens en 2017, et leur aura coûté à la fin de l'année 13,3 milliards \$ depuis sa mise en place.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux recueilleront 23,5 milliards \$ en taxes sur le carburant en 2017.
- Les prix de l'essence avant taxes sont plutôt semblables partout au Canada. Les taxes sur l'essence sont la raison pour laquelle les résidents de certaines provinces et villes paient beaucoup plus que les autres pour faire le plein.
- Les taxes cumulées sur l'essence des gouvernements fédéral et provinciaux font augmenter le prix du litre de 3 cents en moyenne, ce qui leur permettra d'obtenir des revenus supplémentaires de 1,4 milliard \$. Les gouvernements engrangeront 377 millions \$ en taxes cumulées sur le diesel.
- Chaque fois que les Canadiens font le plein (64 litres), ils paient 26,78 \$ en taxes et 2,11 \$ en taxes sur les taxes.
- Le Canadien moyen paie 736 \$ de taxes sur l'essence par année, dont 60 \$ de taxes cumulées.

Principes de la FCC à propos des taxes sur l'essence

- Les gouvernements devraient considérer les taxes fédérales, provinciales et municipales sur l'essence comme des frais d'utilisation.
- Les gouvernements devraient investir les revenus des taxes sur l'essence et le diesel dans les routes ou infrastructures connexes, sans quoi ils devraient plutôt diminuer ces taxes.
- La taxe sur le carbone s'appliquant à l'essence n'entraîne pas une réduction importante de la consommation ni une réduction des émissions de gaz à effet de serre qui influent sur les changements climatiques. Elle doit donc être abandonnée.

Recommandations de la FCC

- L'augmentation de la taxe de 0,015 \$ le litre qui a eu lieu en 1995, dans le but de « combler le déficit », devrait être une mesure réellement temporaire et être supprimée lorsque le gouvernement enregistrera des surplus budgétaires.
- Les consommateurs ne devraient pas être taxés en double, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas payer la TPS sur les taxes d'accise fédérale et provinciale s'appliquant à l'essence.
- Le gouvernement fédéral devrait donner un répit aux consommateurs en diminuant les taxes sur l'essence de 0,05 \$ le litre et les taxes sur le diesel de 0,02 \$ le litre.
- Le gouvernement fédéral devrait être tenu par la loi de dépenser tous les revenus tirés des taxes sur l'essence et le diesel dans la construction ou l'entretien de routes et d'infrastructures connexes, sans quoi il devrait diminuer ces taxes.

Aperçu

Chaque journée annuelle d'honnêteté fiscale à la pompe, nous mettons en évidence les taxes cachées que les Canadiens paient chaque fois qu'ils font le plein. Les taxes sur le carburant incluent non seulement les taxes de vente que vous pouvez voir sur votre reçu, mais aussi les taxes d'accise fédérale et provinciale qui, elles, n'y figurent pas. Dans certaines villes, vous pouvez aussi payer une taxe cachée pour le transport en commun. Les automobilistes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec paient des taxes provinciales sur le carbone. Comme le gouvernement fédéral veut en imposer une à l'échelle nationale d'ici 2018, les conducteurs du reste du pays pourraient bientôt payer une autre taxe cachée.

Le gouvernement fédéral exigera une taxe sur le carbone d'au moins 10 \$ la tonne en 2018, et celle-ci pourrait atteindre jusqu'à 50 \$ la tonne en 2022. Cela signifie une taxe sur le carbone de 2 cents sur chaque litre d'essence en 2018 et de 11 cents en 2022. Un [document d'information](#) secret du gouvernement fédéral montre que ce dernier croit en la nécessité d'imposer une taxe sur le carbone de 300 \$ la tonne d'ici 2050 pour atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette augmentation se résumerait à une taxe sur le carbone de 68 cents sur le litre d'essence.

Lorsque la FCC a lancé sa première campagne de transparence en matière de taxes sur l'essence (Gas Tax Honesty Campaign) en 1998, les contribuables n'étaient pas respectés par les gouvernements qui surtaxaient le carburant et ne dépensaient pas suffisamment dans les projets routiers. De grands progrès ont été faits depuis ce jour, puisque les gouvernements ont pris des décisions pour combler les lacunes. Malgré ces progrès, de grands problèmes de transparence demeurent, puisque les gouvernements divulguent rarement des données détaillées pour révéler quelle proportion du budget en infrastructures et en transport est réellement allouée à des projets routiers. C'est pour cette raison que la FCC profite de la publication de ce rapport pour présenter une loi, intitulée *Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence*.

L'objectif de la loi se divise en trois volets : 1) faire de la taxe sur l'essence destinée à « combler le déficit » une mesure réellement temporaire à éliminer lorsque le gouvernement aura équilibré son budget; 2) mettre fin à la double taxation, c'est-à-dire la TPS appliquée sur les autres taxes; et 3) obliger les gouvernements à dépenser tous les revenus tirés des taxes sur l'essence dans les infrastructures routières, ou bien les obliger à diminuer les taxes.

Tous les prix pour l'essence et le diesel sont tirés des [données](#) d'avril 2017 de Kent Marketing Services Limited.

Classement selon les prix de l'essence

Vancouver est la ville où l'essence est la plus chère au pays, à 1,39 \$ le litre, dont 49 cents en taxes. Victoria arrive en troisième position avec un prix à la pompe de 1,29 \$ le litre. Ces villes ont des prix et des taxes plus élevés que dans le reste de la Colombie-Britannique en raison de leurs taxes dédiées au transport en commun.

Terre-Neuve-et-Labrador tient la deuxième position des provinces où l'essence est la plus chère au pays, à 1,37 \$ le litre, en raison des taxes sur l'essence les plus élevées au Canada, qui totalisent 60 cents par litre. Les taxes sur l'essence dans cette province ont augmenté de façon spectaculaire en juin 2016 en passant de 16,5 à 33 cents le litre. La taxe devrait être abaissée à 24,5 cents en juillet, puis à 20,5 cents en décembre.

À 52 cents le litre, Montréal impose la deuxième taxe en importance au pays, ce qui donne un prix à la pompe de 1,22 \$ le litre. Les Montréalais paient plus que les autres Québécois en raison de la taxe sur l'essence dédiée au transport en commun qui s'élève à 3 cents par litre.

L'an dernier, l'Alberta comptait le prix à la pompe le plus bas au pays, mais la donne a changé lorsque la taxe sur le carbone de 4,49 cents par litre d'essence a été introduite en janvier. En 2018, elle augmentera à 6,73 cents.

Palmarès du prix de l'essence				
Province / Ville	Prix à la pompe (\$/L)	Taxes (\$/L)	Proportion de la taxe	Classement
2 Vancouver	1,32 \$	0,48 \$	37%	3
1 Terre-Neuve	1,34 \$	0,60 \$	45%	1
3 Victoria	1,24 \$	0,41 \$	33%	6
4 Montréal	1,17 \$	0,52 \$	44%	2
6 Québec au tarif régulier	1,11 \$	0,48 \$	43%	4
7 Ontario	1,09 \$	0,42 \$	38%	5
5 Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	1,11 \$	0,36 \$	33%	10
8 Nouvelle-Écosse	1,09 \$	0,40 \$	36%	7
9 Nouveau-Brunswick	1,09 \$	0,40 \$	37%	8
10 ÎPE	1,08 \$	0,37 \$	34%	9
11 Alberta	1,00 \$	0,32 \$	32%	11
13 Saskatchewan	0,98 \$	0,30 \$	30%	12
12 Manitoba	0,99 \$	0,29 \$	29%	13

Taxe sur le carbone

Les taxes sur l'essence augmentent en raison de la taxe sur le carbone. Jusqu'à présent, elle est en application dans quatre provinces. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont opté pour une taxe directe sur le carbone, tandis que le Québec et l'Ontario ont arrêté leur choix sur un système de plafonnement et d'échange. Ce système complexe engendre plus de taxes, notamment à la pompe. Puisque les permis d'émission de carbone sont vendus aux enchères, nous ne pouvons prévoir quel sera le prix de l'essence l'an prochain.

Le gouvernement fédéral demande aux provinces de se doter d'une taxe sur le carbone d'au moins 10 \$ la tonne d'ici 2018, sinon il en imposera une lui-même. Cette taxe minimale augmentera chaque année pour atteindre 50 \$ la tonne en 2022. À ce moment, il vous en coûtera 11 cents de plus par litre si vous ne payez aucune taxe sur le carbone pour l'instant. Qui plus est, un document secret du gouvernement fédéral précise que pour atteindre l'objectif du pays en matière de lutte contre les changements climatiques, le prix devrait atteindre 300 \$ la tonne en 2050. Cette augmentation se traduirait par un paiement annuel de taxe sur carbone s'appliquant à l'essence de près de 1 200 \$ pour le conducteur moyen.

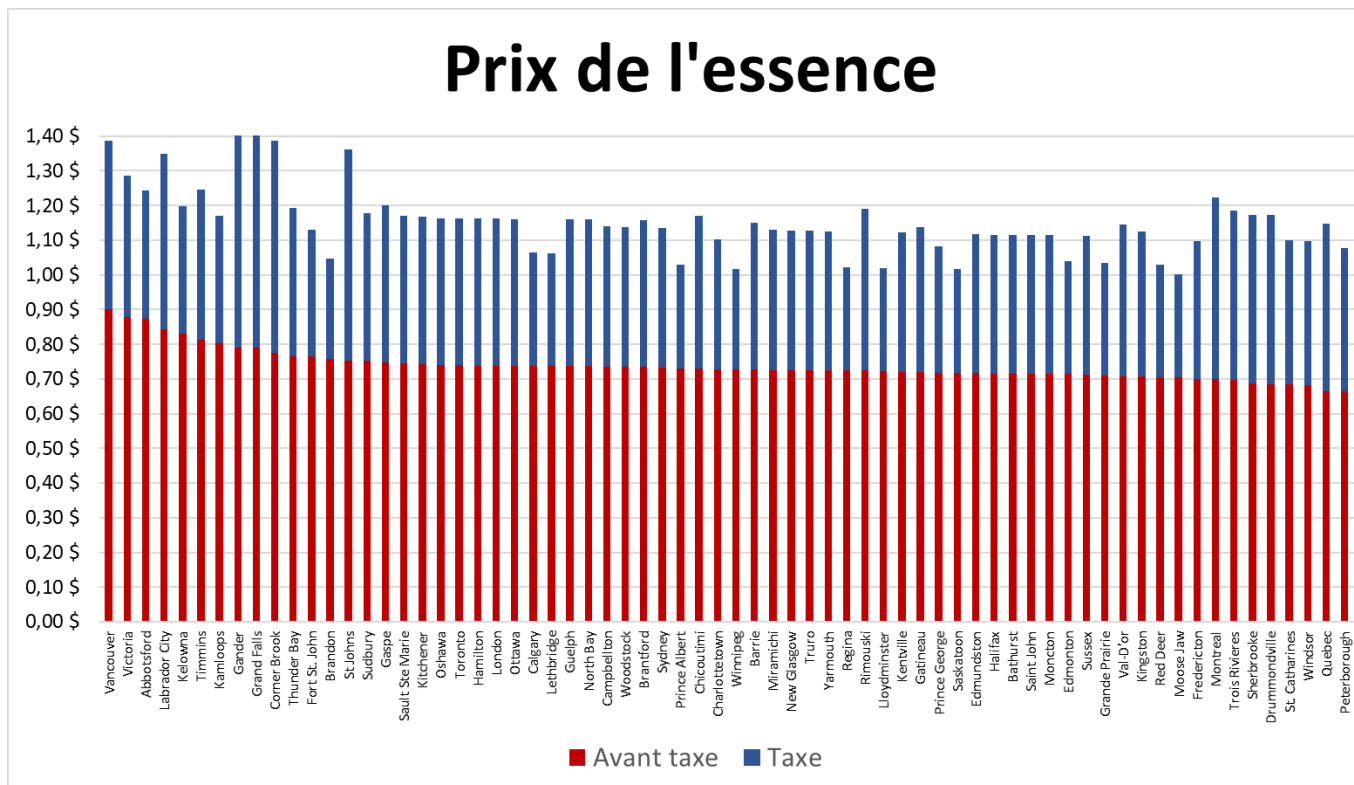
Taxe sur le carbone		
Province	2017	2018
Colombie-Britannique	0,07 \$	0,07 \$
Alberta	0,04 \$	0,07 \$
Ontario	0,04 \$?
Québec	0,04 \$?
Minimum Fédéral	- \$	0,02 \$

Taxe minimale sur le carbone				
Année	Prix à la tonne du carbone	Taxe sur le carbone appliquée sur l'essence	Taxe sur le carbone par plein de 64L	Coût annuel de la taxe sur le carbone appliquée sur l'essence
2018	10,00 \$	0,02 \$	1,45 \$	39,91 \$
2019	20,00 \$	0,05 \$	2,89 \$	79,81 \$
2020	30,00 \$	0,07 \$	4,34 \$	119,72 \$
2021	40,00 \$	0,09 \$	5,79 \$	159,63 \$
2022	50,00 \$	0,11 \$	7,24 \$	199,53 \$
2050	300,00 \$	0,68 \$	43,41 \$	1 197,20 \$

Corrélation entre le prix à la pompe et les taxes

Les prix de l'essence avant taxes sont très semblables partout au Canada. Si vous payez beaucoup plus pour votre essence dans votre lieu de résidence que vous ne le feriez dans une ville ou une province voisine, les taxes sont probablement essentiellement responsables de cette situation. L'essence avant taxes, à Sudbury (Ontario) et à St John's (Terre-Neuve-et-Labrador) est à 0,77 \$ le litre, mais une fois les taxes ajoutées, son prix à la pompe s'élève respectivement à 1,18 \$ et 1,36 \$. À Brandon (Manitoba), le prix avant taxes était un cent plus bas, mais les conducteurs ne payaient que 1,05 \$.

Les prix avant taxes expliquent en partie les différences observées, mais si vous payez plus à la pompe que la moyenne canadienne, c'est généralement parce que vous êtes plus fortement taxés. Dans les 71 municipalités à l'étude, les prix avant taxes accusaient un écart de 24 cents et un écart de 40 cents, une fois les taxes comprises.



Taxe « temporaire » sur l'essence pour combler le déficit

En 1995, le gouvernement fédéral a finalement décidé de s'attaquer au déficit et à l'endettement chronique. Le budget comprenait une réduction des dépenses et une augmentation des taxes. Parmi ces hausses fiscales, la taxe d'accise fédérale sur l'essence de 0,015 \$ le litre a été présentée comme « mesure d'élimination du déficit ». Pourtant, lorsque l'équilibre budgétaire a été atteint en 1997, la taxe destinée à enrayer le déficit n'a pas été supprimée pour autant. Elle a été maintenue pendant les onze années qui ont suivi, lors desquelles des surplus budgétaires ont été enregistrés, puis le gouvernement est retombé en déficit en 2008. Après six années de déficit et 145 milliards \$ ajoutés à la dette, la taxe demeure, malgré le retour à l'équilibre en 2014. Comme l'a dit un jour Milton Friedman : « Rien n'est plus durable qu'un programme gouvernemental temporaire. »

Le budget du gouvernement Trudeau est déficitaire et aucun retour à l'équilibre n'est prévu. Pourtant, il est plus que temps de mettre fin à cette taxe « temporaire ». Le gouvernement doit prévoir un plan pour retrouver l'équilibre budgétaire, et l'élimination de cette taxe temporaire doit faire partie du programme. À la fin de l'année, la taxe « temporaire » d'élimination du déficit aura coûté 13,3 milliards \$ aux Canadiens depuis son instauration. Pour cette année uniquement, elle coûtera aux automobilistes canadiens 638 millions \$.

Taxe "temporaire" payée		
Province	2017	Depuis 1995
Colombie-Britannique	69 854 820 \$	1 540 070 865 \$
Alberta	96 037 500 \$	1 794 127 500 \$
Saskatchewan	22 783 470 \$	461 964 765 \$
Manitoba	23 491 365 \$	480 410 460 \$
Ontario	243 925 170 \$	5 168 634 240 \$
Québec	132 243 915 \$	2 797 612 935 \$
Nouveau-Brunswick	16 334 895 \$	359 099 985 \$
ÎPE	3 027 570 \$	68 962 260 \$
Nouvelle-Écosse	18 003 000 \$	407 855 865 \$
Terre-Neuve	10 762 245 \$	216 662 025 \$
Canada	638 446 470 \$	13 336 231 785 \$

Taxe cumulée

Chaque fois que les Canadiens achètent de l'essence, ils paient une taxe sur les taxes. Le gouvernement applique la taxe de vente sur le prix de l'essence une fois que les taxes par litre ont été ajoutées, lesquelles comprennent les coûts liés au système de plafonnement et d'échange. Vous ne payez pas uniquement des taxes sur le prix courant de l'essence, vous payez une taxe sur les taxes ajoutées par le gouvernement au prix du marché. En 2017, les gouvernements fédéral et provinciaux amasseront 1,4 milliard \$ en taxe cumulée sur les ventes d'essence, en plus de 377 millions \$ en taxe cumulée sur les ventes de diesel, pour un total global de près de 1,8 milliard \$ en taxes cumulées, uniquement cette année.

Taxe-sur-la-taxe sur l'essence et le diesel collectée			
Province / Ville	Fédéral	Provincial	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	36 594 920 \$	- \$	36 594 920 \$
Vancouver	70 121 784 \$	- \$	70 121 784 \$
Victoria	8 162 056 \$	- \$	8 162 056 \$
Alberta	124 878 523 \$	- \$	124 878 523 \$
Saskatchewan	28 846 048 \$	- \$	28 846 048 \$
Manitoba	24 351 225 \$	- \$	24 351 225 \$
Ontario	289 097 296 \$	462 555 673 \$	751 652 969 \$
Québec en dehors de Montréal	91 010 539 \$	181 566 025 \$	272 576 563 \$
Montréal	99 130 047 \$	197 764 444 \$	296 894 492 \$
Nouveau-Brunswick	18 486 553 \$	36 973 106 \$	55 459 659 \$
ÎPE	2 820 544 \$	5 641 087 \$	8 461 631 \$
Nouvelle-Écosse	18 299 506 \$	36 599 011 \$	54 898 517 \$
Terre-Neuve	19 298 174 \$	38 596 349 \$	57 894 523 \$
Canada	831 097 213 \$	959 695 695 \$	1 790 792 908 \$

Taxe-sur-la-taxe sur l'essence						
Province / Ville	Taxe-sur-la-taxe fédérale (\$/L)	Taxe-sur-la-taxe provinciale (\$/L)	Taxe-sur-la-taxe totale	Taxe-sur-la-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-la-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-la-taxe totale collectée
Colombie-Britannique en dehors de Vict	0,02 \$	- \$	0,02 \$	28 071 450 \$	- \$	28 071 450 \$
Vancouver	0,02 \$	- \$	0,02 \$	52 655 023 \$	- \$	52 655 023 \$
Victoria	0,02 \$	- \$	0,02 \$	6 215 120 \$	- \$	6 215 120 \$
Alberta	0,01 \$	- \$	0,01 \$	88 002 363 \$	- \$	88 002 363 \$
Saskatchewan	0,01 \$	- \$	0,01 \$	18 986 225 \$	- \$	18 986 225 \$
Manitoba	0,01 \$	- \$	0,01 \$	18 793 092 \$	- \$	18 793 092 \$
Ontario	0,01 \$	0,02 \$	0,04 \$	235 539 738 \$	376 863 581 \$	612 403 319 \$
Québec en dehors de Montréal	0,02 \$	0,03 \$	0,05 \$	70 825 326 \$	141 296 526 \$	212 121 853 \$
Montréal	0,02 \$	0,04 \$	0,05 \$	78 697 981 \$	157 002 472 \$	235 700 452 \$
Nouveau-Brunswick	0,01 \$	0,03 \$	0,04 \$	13 884 661 \$	27 769 322 \$	41 653 982 \$
ÎPE	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	2 331 229 \$	4 662 458 \$	6 993 687 \$
Nouvelle-Écosse	0,01 \$	0,03 \$	0,04 \$	15 302 550 \$	30 605 100 \$	45 907 650 \$
Terre-Neuve	0,02 \$	0,04 \$	0,06 \$	15 425 885 \$	30 851 769 \$	46 277 654 \$
Canada	0,02 \$	0,02 \$	0,03 \$	644 730 642 \$	769 051 227 \$	1 413 781 869 \$

Taxe-sur-la-taxe sur le diesel						
Province / Ville	Taxe-sur-la-taxe fédérale (\$/L)	Taxe-sur-la-taxe provinciale (\$/L)	Taxe-sur-la-taxe totale	Taxe-sur-la-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-la-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-la-taxe totale collectée
Terre-Neuve	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	3 872 290 \$	7 744 580 \$	11 616 869 \$
ÎPE	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	489 315 \$	978 629 \$	1 467 944 \$
Nouvelle-Écosse	0,01 \$	0,02 \$	0,02 \$	2 996 956 \$	5 993 911 \$	8 990 867 \$
Nouveau Brunswick	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	4 601 892 \$	9 203 785 \$	13 805 677 \$
Québec en dehors de Montréal	0,01 \$	0,02 \$	0,04 \$	20 185 212 \$	40 269 498 \$	60 454 711 \$
Montréal	0,01 \$	0,03 \$	0,04 \$	20 432 067 \$	40 761 973 \$	61 194 039 \$
Ontario	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	53 557 557 \$	85 692 092 \$	139 249 649 \$
Manitoba	0,01 \$	- \$	0,01 \$	5 558 133 \$	- \$	5 558 133 \$
Saskatchewan	0,01 \$	- \$	0,01 \$	9 859 823 \$	- \$	9 859 823 \$
Alberta	0,01 \$	- \$	0,01 \$	36 876 160 \$	- \$	36 876 160 \$
Colombie-Britannique en dehors de Vict	0,01 \$	- \$	0,01 \$	8 523 470 \$	- \$	8 523 470 \$
Vancouver	0,02 \$	- \$	0,02 \$	17 466 761 \$	- \$	17 466 761 \$
Victoria	0,01 \$	- \$	0,01 \$	1 946 936 \$	- \$	1 946 936 \$
Canada	0,01 \$	0,01 \$	0,02 \$	186 366 571 \$	190 644 468 \$	377 011 039 \$

Taxe cumulée de la taxe sur le carbone

Comme pour les autres taxes, il y a une taxe sur la taxe sur le carbone.

Taxe-sur-la-taxe sur le carbone collectée sur l'essence et le diesel			
Province	Fédéral	Provincial	Total
Colombie-Britannique	22 636 911 \$	- \$	22 636 911 \$
Alberta	25 124 973 \$	- \$	25 124 973 \$
Ontario	49 460 971 \$	79 137 553 \$	128 598 524 \$
Québec	27 087 844 \$	54 040 249 \$	81 128 093 \$
Total	124 310 698 \$	133 177 802 \$	257 488 501 \$

Taxe-sur-la-taxe sur le carbone sur l'essence

Province	Taxe-sur-la-taxe par plein de 64L	Taxe-sur-la-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-la-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-la-taxe totale collectée
Colombie-Britannique	0,21 \$	15 531 055 \$	- \$	15 531 055 \$
Alberta	0,14 \$	14 373 613 \$	- \$	14 373 613 \$
Ontario	0,36 \$	34 708 015 \$	55 532 824 \$	90 240 839 \$
Québec	0,40 \$	18 567 151 \$	37 041 467 \$	55 608 619 \$
Total		83 179 834 \$	92 574 291 \$	175 754 125 \$

Taxe-sur-la-taxe sur le carbone sur le diesel

Province	Taxe-sur-la-taxe par plein de 64L	Taxe-sur-la-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-la-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-la-taxe totale collectée
Colombie-Britannique	0,25 \$	7 105 856 \$	- \$	7 105 856 \$
Alberta	0,17 \$	10 751 360 \$	- \$	10 751 360 \$
Ontario	0,45 \$	14 752 956 \$	23 604 729 \$	38 357 685 \$
Québec	0,51 \$	8 520 693 \$	16 998 782 \$	25 519 474 \$
Canada		41 130 865 \$	40 603 511 \$	81 734 376 \$

Complexité du dossier des taxes sur l'essence au Québec

Les taxes sur l'essence représentent un dossier complexe partout au Canada, puisque six taxes différentes peuvent être ajoutées au prix du carburant. Toutefois, c'est au Québec que la situation est de loin la plus complexe, en raison du système de réductions de la taxe d'accise variant selon les régions.

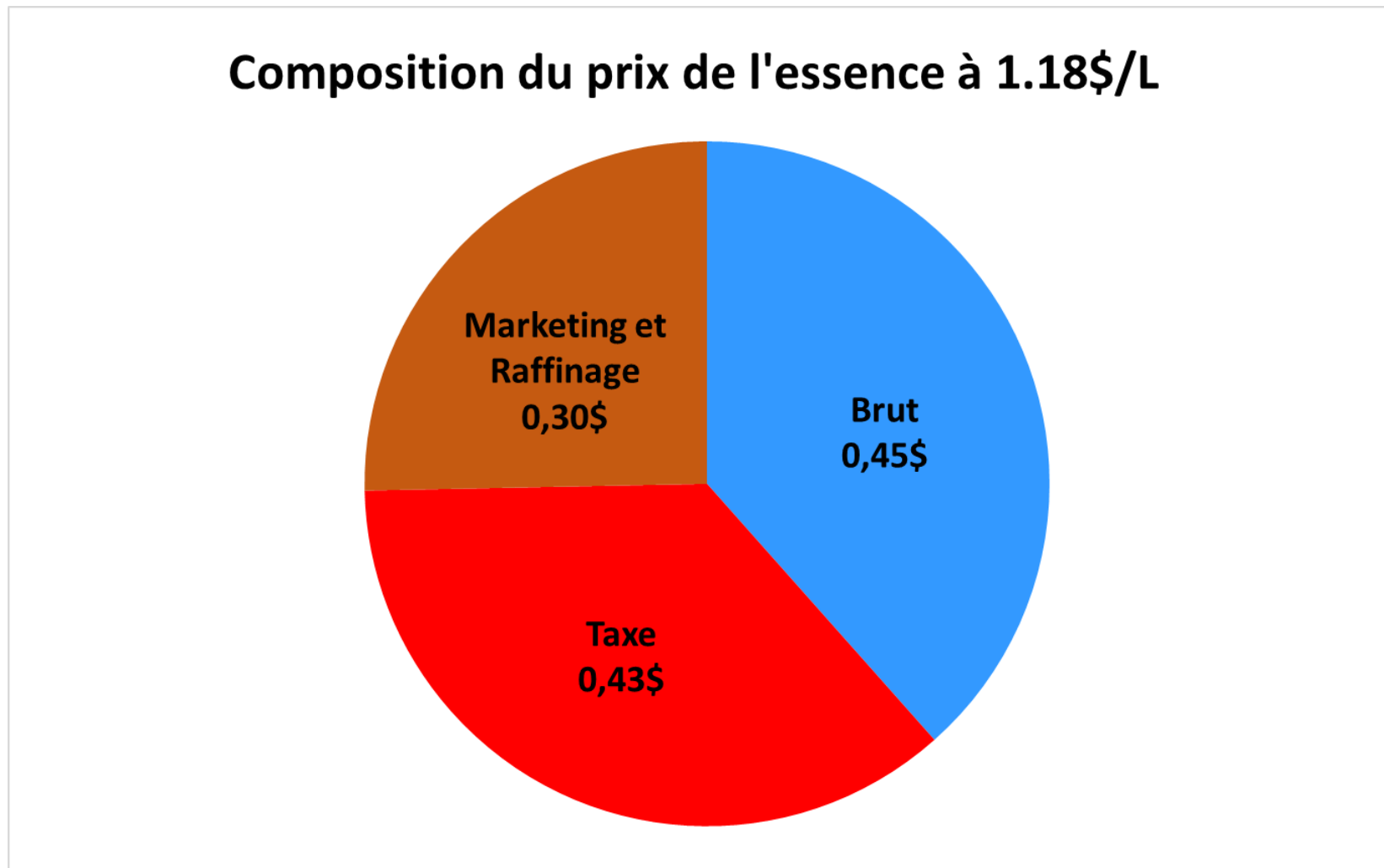
Le Québec applique différents taux de taxe d'accise dans les régions périphériques, dans les régions spécifiques, dans les régions frontalières, près de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick ou des États-Unis, et dans les réserves autochtones. Les nombreux taux varient à l'intérieur de chacune de ces régions, selon leur distance par rapport aux frontières ou à d'autres régions, ou selon le fait qu'elles appartiennent à plus d'une catégorie. Ces critères font en sorte qu'il existe 30 catégories différentes de taxes sur l'essence, une situation trop complexe pour être analysée dans le présent rapport.

Le taux courant de taxe d'accise, soit 19,2 cents le litre pour l'essence et 22 cents le litre pour le diesel font l'objet de notre analyse. Cependant, une moyenne pondérée selon la population de neuf municipalités a été utilisée pour estimer le total des taxes payées au Québec, excluant Montréal.

Détails simplifiés					
	Régulier	Régions périphériques	Régions spécifiques	Près de l'Ontario et du Nouveau- Brunswick	Près des États-Unis
Essence	0,1920 \$	0,1455 \$	0,1690 \$	0,1120 \$	0,0720 \$
Diesel	0,2020 \$	0,1638 \$	0,1830 \$	0,2020 \$	0,2020 \$

Structure du prix national de l'essence

Le prix de l'essence s'établissant à 1,18 \$ le litre, la taxe moyenne s'élève à 43 cents, soit 36 % de taxes du prix payé par les consommateurs.



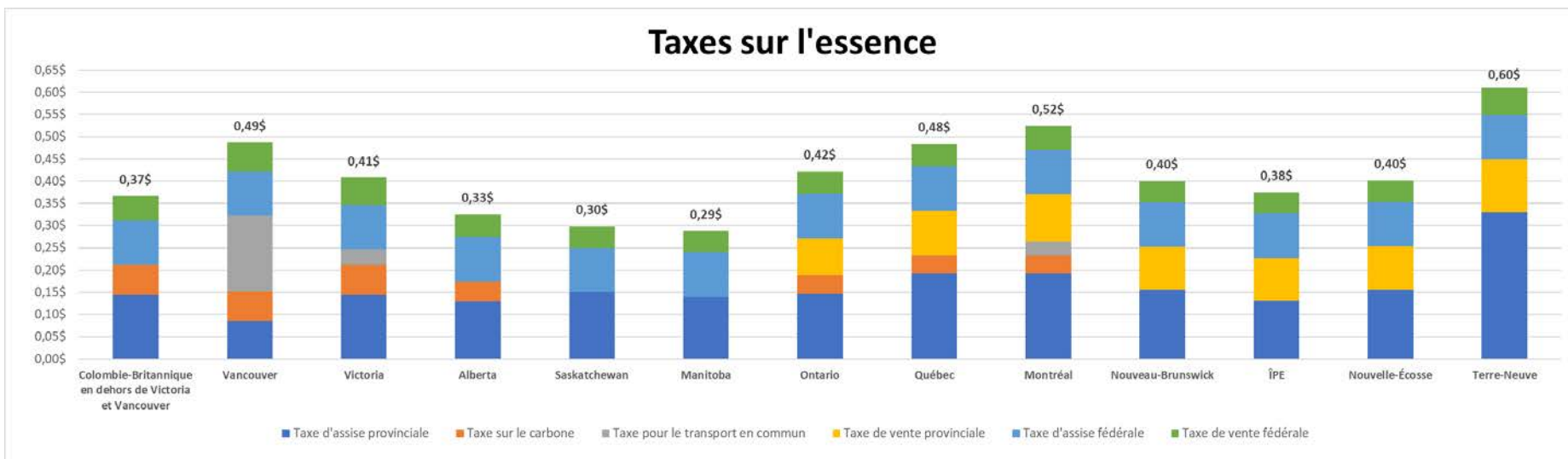
Détails du prix de l'essence

Les taxes peuvent représenter 44 % du prix à la pompe. Vous pouvez payer jusqu'à six taxes différentes qui ne figurent pas sur votre reçu.

Répartition du prix de l'essence (\$/L)				
Province / Ville	Prix du marché	Taxe	Prix à la pompe	Proportion de taxe
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,78 \$	0,37 \$	1,14 \$	32,0%
Vancouver	0,90 \$	0,49 \$	1,39 \$	35,1%
Victoria	0,88 \$	0,41 \$	1,29 \$	31,7%
Alberta	0,73 \$	0,33 \$	1,05 \$	30,9%
Saskatchewan	0,72 \$	0,30 \$	1,02 \$	29,3%
Manitoba	0,73 \$	0,29 \$	1,02 \$	28,3%
Ontario	0,73 \$	0,42 \$	1,15 \$	36,6%
Québec	0,66 \$	0,48 \$	1,15 \$	42,2%
Montréal	0,70 \$	0,52 \$	1,22 \$	42,9%
Nouveau-Brunswick	0,71 \$	0,40 \$	1,11 \$	35,9%
ÎPE	0,73 \$	0,38 \$	1,10 \$	34,0%
Nouvelle-Écosse	0,72 \$	0,40 \$	1,13 \$	35,7%
Terre-Neuve	0,77 \$	0,60 \$	1,37 \$	44,0%
Canada	0,75 \$	0,43 \$	1,18 \$	36,2%

Le tableau ci-dessous présente en détail les taxes que vous ne voyez pas sur votre facture.

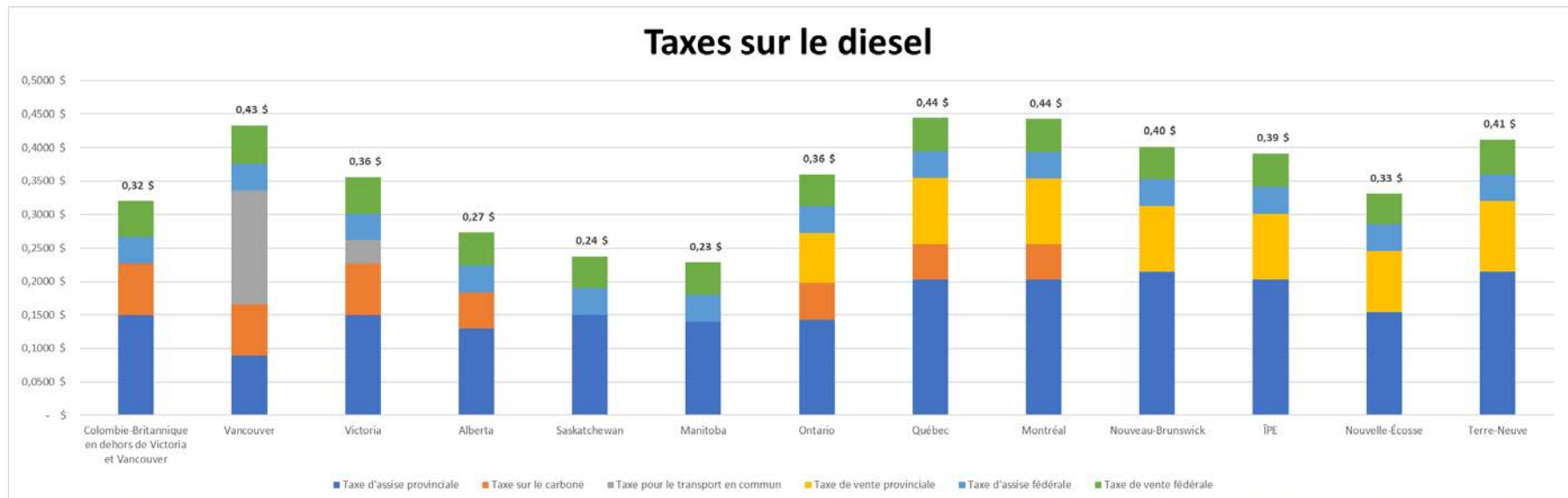
Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)										
Province / Ville	Taxe d'assise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-la-taxe		
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,1450 \$	0,0667 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,05 \$	0,37 \$	0,02 \$		
Vancouver	0,0850 \$	0,0667 \$	0,17 \$	- \$	0,10 \$	0,07 \$	0,49 \$	0,02 \$		
Victoria	0,1450 \$	0,0667 \$	0,04 \$	- \$	0,10 \$	0,06 \$	0,41 \$	0,02 \$		
Alberta	0,1300 \$	0,0449 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,05 \$	0,33 \$	0,01 \$		
Saskatchewan	0,1500 \$	- \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,05 \$	0,30 \$	0,01 \$		
Manitoba	0,1400 \$	- \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,05 \$	0,29 \$	0,01 \$		
Ontario	0,1470 \$	0,0427 \$	- \$	0,08 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,42 \$	0,04 \$		
Québec	0,1920 \$	0,0421 \$	- \$	0,10 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,48 \$	0,05 \$		
Montréal	0,1920 \$	0,0421 \$	0,03 \$	0,11 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,52 \$	0,05 \$		
Nouveau-Brunswick	0,1550 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,40 \$	0,04 \$		
ÎPE	0,1310 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,38 \$	0,03 \$		
Nouvelle-Écosse	0,1550 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,40 \$	0,04 \$		
Terre-Neuve	0,3300 \$	- \$	- \$	0,12 \$	0,10 \$	0,06 \$	0,60 \$	0,06 \$		
Canada	0,1511 \$	0,0391 \$	0,01 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,43 \$	0,03 \$		



Détails du prix du diesel

Répartition du prix du diesel (\$/L)				
Province / Ville	Prix du marché	Taxe	Prix à la pompe	Proportion de taxe
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,79 \$	0,32 \$	1,11 \$	28,8%
Vancouver	0,75 \$	0,43 \$	1,19 \$	36,5%
Victoria	0,78 \$	0,36 \$	1,14 \$	31,4%
Alberta	0,77 \$	0,27 \$	1,05 \$	26,1%
Saskatchewan	0,75 \$	0,24 \$	0,99 \$	24,0%
Manitoba	0,79 \$	0,23 \$	1,02 \$	22,3%
Ontario	0,70 \$	0,36 \$	1,06 \$	33,8%
Québec	0,70 \$	0,44 \$	1,14 \$	38,8%
Montréal	0,69 \$	0,44 \$	1,13 \$	39,2%
Nouveau-Brunswick	0,72 \$	0,40 \$	1,12 \$	35,9%
ÎPE	0,75 \$	0,39 \$	1,14 \$	34,3%
Nouvelle-Écosse	0,72 \$	0,33 \$	1,05 \$	31,5%
Terre-Neuve	0,79 \$	0,41 \$	1,20 \$	34,2%
Canada	0,73 \$	0,36 \$	1,09 \$	33,4%

Répartition de la taxe sur le diesel (\$/L)									
Province / Ville	Taxe d'assise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-la-taxe	
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,1500 \$	0,0767 \$	- \$	- \$	0,04 \$	0,05 \$	0,32 \$	0,01 \$	
Vancouver	0,0895 \$	0,0767 \$	0,17 \$	- \$	0,04 \$	0,06 \$	0,43 \$	0,02 \$	
Victoria	0,1500 \$	0,0767 \$	0,04 \$	- \$	0,04 \$	0,05 \$	0,36 \$	0,01 \$	
Alberta	0,1300 \$	0,0535 \$	- \$	- \$	0,04 \$	0,05 \$	0,27 \$	0,01 \$	
Saskatchewan	0,1500 \$	- \$	- \$	- \$	0,04 \$	0,05 \$	0,24 \$	0,01 \$	
Manitoba	0,1400 \$	- \$	- \$	- \$	0,04 \$	0,05 \$	0,23 \$	0,01 \$	
Ontario	0,1430 \$	0,0544 \$	- \$	0,08 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,36 \$	0,03 \$	
Québec	0,2020 \$	0,0536 \$	- \$	0,10 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,44 \$	0,04 \$	
Montréal	0,2020 \$	0,0536 \$	- \$	0,10 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,44 \$	0,04 \$	
Nouveau-Brunswick	0,2150 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,40 \$	0,03 \$	
ÎPE	0,2020 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,39 \$	0,03 \$	
Nouvelle-Écosse	0,1540 \$	- \$	- \$	0,09 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,33 \$	0,02 \$	
Terre-Neuve	0,2150 \$	- \$	- \$	0,10 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,41 \$	0,03 \$	
Canada	0,1534 \$	0,0483 \$	0,01 \$	0,06 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,36 \$	0,02 \$	



Revenus issus des taxes sur le carburant

Les taxes payées sur l'essence et le diesel totaliseront 23,6 milliards \$ cette année. Les gouvernements provinciaux et les entreprises de transport public récoltent la majorité de celles-ci, à savoir 15,6 milliards \$, et le gouvernement fédéral reçoit 7,9 milliards \$.

Revenus provenant des taxes sur l'essence et le diesel						
Province / Ville	Taxes provinciales par litres	Taxes de vente provinciales	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe-sur-la-taxe	Taxe totale
Colombie-Britann	551 780 016 \$	- \$	210 196 794 \$	137 902 349 \$	36 594 920 \$	899 879 158 \$
Vancouver	1 152 708 283 \$	- \$	291 290 191 \$	223 823 092 \$	70 121 784 \$	1 667 821 567 \$
Victoria	127 388 111 \$	- \$	41 804 673 \$	30 012 466 \$	8 162 056 \$	199 205 250 \$
Alberta	1 857 320 450 \$	- \$	801 018 000 \$	520 540 905 \$	124 878 523 \$	3 178 879 355 \$
Saskatchewan	425 031 150 \$	- \$	204 475 520 \$	135 828 626 \$	28 846 048 \$	765 335 296 \$
Manitoba	330 415 400 \$	- \$	188 369 860 \$	114 632 228 \$	24 351 225 \$	633 417 488 \$
Ontario	4 155 778 113 \$	1 735 329 257 \$	1 843 256 480 \$	1 084 580 786 \$	751 652 969 \$	8 818 944 636 \$
Québec en dehors de Montréal	1 370 848 372 \$	609 761 888 \$	514 128 674 \$	305 645 057 \$	272 576 563 \$	2 800 383 990 \$
Montréal	1 550 337 247 \$	615 084 600 \$	496 202 601 \$	308 313 083 \$	296 894 492 \$	2 969 937 532 \$
Nouveau-Brunswi	260 831 760 \$	147 141 893 \$	126 022 620 \$	73 570 946 \$	55 459 659 \$	607 567 219 \$
ÎPE	36 227 072 \$	24 162 207 \$	22 121 680 \$	12 081 103 \$	8 461 631 \$	94 592 062 \$
Nouvelle-Écosse	245 970 110 \$	153 148 923 \$	135 588 600 \$	76 574 461 \$	54 898 517 \$	611 282 094 \$
Terre-Neuve	314 215 185 \$	123 427 972 \$	86 156 820 \$	61 713 986 \$	57 894 523 \$	585 513 963 \$
Canada	12 378 851 269 \$	3 408 056 740 \$	4 960 632 512 \$	3 085 219 089 \$	1 790 792 908 \$	23 832 759 610 \$

Taxes par plein d'essence

Nous achetons généralement plus qu'un litre d'essence à la fois. Les taxes moyennes pour un plein de 64 litres au Canada sont près de 27 \$, ce qui comprend une taxe cumulée de 2,11 \$.

Taxe sur un plein de 64L						
Province / Ville	Avant taxe	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-la-taxe	Taxe totale	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	49,78 \$	13,55 \$	9,89 \$	1,00 \$	23,44 \$	73,22 \$
Vancouver	57,66 \$	20,59 \$	10,63 \$	1,35 \$	31,22 \$	88,89 \$
Victoria	56,26 \$	15,79 \$	10,32 \$	1,11 \$	26,11 \$	82,37 \$
Alberta	46,45 \$	11,19 \$	9,60 \$	0,88 \$	20,80 \$	67,24 \$
Saskatchewan	46,21 \$	9,60 \$	9,51 \$	0,80 \$	19,11 \$	65,32 \$
Manitoba	46,75 \$	8,96 \$	9,51 \$	0,77 \$	18,47 \$	65,22 \$
Ontario	46,73 \$	17,36 \$	9,66 \$	2,41 \$	27,02 \$	73,75 \$
Québec en dehors de Montréal	43,20 \$	21,43 \$	9,63 \$	3,20 \$	31,05 \$	74,25 \$
Montréal	44,73 \$	23,69 \$	9,80 \$	3,49 \$	33,49 \$	78,22 \$
Nouveau-Brunswick	45,72 \$	16,12 \$	9,50 \$	2,45 \$	25,63 \$	71,35 \$
ÎPE	46,59 \$	14,52 \$	9,47 \$	2,22 \$	23,99 \$	70,58 \$
Nouvelle-Écosse	46,39 \$	16,19 \$	9,54 \$	2,45 \$	25,73 \$	72,11 \$
Terre-Neuve	48,96 \$	28,77 \$	10,22 \$	4,13 \$	38,99 \$	87,96 \$
Canada	48,19 \$	17,00 \$	9,78 \$	2,11 \$	26,78 \$	74,97 \$

Taxes sur l'essence par année

Le Canada est un grand pays, nous devons donc parcourir beaucoup de kilomètres pour nos déplacements. Selon l'étude sur l'utilisation des véhicules au Canada de Transports Canada, le propriétaire de véhicule moyen achète 1 765 litres de carburant et conduit 15 616 kilomètres par année. Ce qui signifie qu'il paie en moyenne 738 \$ de taxes sur l'essence par année, et que la taxe cumulée représente plus de 60 \$ de ce montant. Si vous parcourez de plus grandes distances ou que vous conduisez un camion, vos dépenses d'essence seront beaucoup plus importantes. Votre province et ville de résidence peuvent aussi faire une grande différence. Par exemple, au Manitoba, vous devriez payer 509 \$ de taxes, alors que vous paieriez 1 075 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador.

Moyenne annuelle de taxes sur l'essence payée par véhicule						
Province / Ville	Avant taxe	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-la-taxe	Taxe totale	Total
Newfoundland	1 350 \$	793 \$	282 \$	114 \$	1 075 \$	2 426 \$
PEI	1 285 \$	400 \$	261 \$	61 \$	662 \$	1 947 \$
Nova Scotia	1 279 \$	447 \$	263 \$	68 \$	709 \$	1 989 \$
New Brunswick	1 261 \$	445 \$	262 \$	68 \$	707 \$	1 968 \$
Quebec	1 172 \$	589 \$	265 \$	88 \$	854 \$	2 025 \$
Montreal	1 234 \$	653 \$	270 \$	96 \$	924 \$	2 157 \$
Ontario	1 289 \$	479 \$	266 \$	66 \$	745 \$	2 034 \$
Manitoba	1 289 \$	247 \$	262 \$	21 \$	509 \$	1 799 \$
Saskatchewan	1 274 \$	265 \$	262 \$	22 \$	527 \$	1 801 \$
Alberta	1 281 \$	309 \$	265 \$	24 \$	574 \$	1 854 \$
BC outside of Vancouver and Victoria	1 373 \$	374 \$	273 \$	28 \$	646 \$	2 019 \$
Vancouver	1 590 \$	568 \$	293 \$	37 \$	861 \$	2 451 \$
Victoria	1 551 \$	435 \$	285 \$	31 \$	720 \$	2 272 \$
Canada	1 329 \$	469 \$	270 \$	58 \$	738 \$	2 067 \$

Résumé par province

Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,353 \$	0,054 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,144 \$	32,0%	\$0,016
2016	0,272 \$	0,410 \$	0,050 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,044 \$	34,6%	\$0,016
2015	0,285 \$	0,463 \$	0,053 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,113 \$	32,8%	\$0,016
2014	0,513 \$	0,385 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,270 \$	29,3%	\$0,016
2013	0,585 \$	0,313 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,271 \$	29,3%	\$0,016
2012	0,542 \$	0,346 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	1,254 \$	29,2%	\$0,016
2011	0,600 \$	0,280 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,050 \$	1,233 \$	28,7%	\$0,015
2010	0,487 \$	0,238 \$	0,050 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,039 \$	1,059 \$	31,6%	\$0,014
2009	0,415 \$	0,261 \$	0,048 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,029 \$	0,998 \$	32,3%	\$0,014
2008	0,645 \$	0,246 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,012 \$	1,205 \$	26,1%	\$0,013
2007	0,484 \$	0,284 \$	0,061 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	- \$	1,074 \$	28,5%	\$0,015

Vancouver- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,476 \$	0,066 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,170	1,388 \$	35,1%	\$0,021
2016	0,272 \$	0,438 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,170	1,188 \$	40,2%	\$0,021
2015	0,285 \$	0,476 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,170	1,242 \$	38,7%	\$0,021
2014	0,513 \$	0,377 \$	0,066 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,170	1,377 \$	35,4%	\$0,021
2013	0,585 \$	0,303 \$	0,065 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,170	1,375 \$	35,4%	\$0,021
2012	0,542 \$	0,334 \$	0,065 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,067 \$	\$0,165	1,351 \$	35,2%	\$0,021
2011	0,600 \$	0,268 \$	0,063 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,050 \$	\$0,150	1,316 \$	34,0%	\$0,019
2010	0,487 \$	0,232 \$	0,055 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,039 \$	\$0,150	1,147 \$	37,3%	\$0,019
2009	0,415 \$	0,236 \$	0,049 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,029 \$	\$0,120	1,034 \$	37,0%	\$0,017
2008	0,645 \$	0,187 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	0,012 \$	\$0,120	1,206 \$	31,0%	\$0,016
2007	0,484 \$	0,232 \$	0,061 \$	0,100 \$	- \$	0,085 \$	- \$	\$0,120	1,082 \$	33,8%	\$0,018

Victoria- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,454 \$	0,061 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,287 \$	31,7%	\$0,017
2016	0,272 \$	0,442 \$	0,053 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,113 \$	35,8%	\$0,017
2015	0,285 \$	0,476 \$	0,055 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,163 \$	34,6%	\$0,017
2014	0,513 \$	0,342 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,261 \$	32,2%	\$0,017
2013	0,585 \$	0,273 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,265 \$	32,2%	\$0,017
2012	0,542 \$	0,286 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,067 \$	\$0,035	1,227 \$	32,5%	\$0,017
2011	0,600 \$	0,249 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,050 \$	\$0,035	1,237 \$	31,4%	\$0,017
2010	0,487 \$	0,231 \$	0,052 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,039 \$	\$0,035	1,088 \$	34,0%	\$0,016
2009	0,415 \$	0,242 \$	0,048 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,029 \$	\$0,035	1,015 \$	35,3%	\$0,015
2008	0,645 \$	0,232 \$	0,058 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	0,012 \$	\$0,033	1,224 \$	28,3%	\$0,014
2007	0,484 \$	0,274 \$	0,062 \$	0,100 \$	- \$	0,145 \$	- \$	\$0,025	1,090 \$	30,5%	\$0,016

Alberta- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,301 \$	0,050 \$	0,100 \$	- \$	0,130 \$	0,045 \$	1,051 \$	30,9%	\$0,014
2016	0,272 \$	0,349 \$	0,043 \$	0,100 \$	- \$	0,130 \$	- \$	0,893 \$	30,5%	\$0,012
2015	0,285 \$	0,412 \$	0,046 \$	0,100 \$	- \$	0,120 \$	- \$	0,964 \$	27,7%	\$0,011
2014	0,513 \$	0,372 \$	0,054 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	1,129 \$	21,6%	\$0,010
2013	0,585 \$	0,287 \$	0,053 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	1,116 \$	21,8%	\$0,010
2012	0,542 \$	0,321 \$	0,053 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	1,105 \$	21,9%	\$0,010
2011	0,600 \$	0,249 \$	0,052 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	1,092 \$	22,2%	\$0,010
2010	0,487 \$	0,198 \$	0,044 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	0,919 \$	25,4%	\$0,010
2009	0,415 \$	0,223 \$	0,041 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	0,870 \$	26,6%	\$0,010
2008	0,645 \$	0,210 \$	0,052 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	1,097 \$	22,0%	\$0,010
2007	0,484 \$	0,248 \$	0,055 \$	0,100 \$	- \$	0,090 \$	- \$	0,977 \$	25,1%	\$0,011

Saskatchewan- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,297 \$	0,049 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,021 \$	29,3%	\$0,013
2016	0,272 \$	0,355 \$	0,044 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	0,921 \$	31,9%	\$0,013
2015	0,285 \$	0,422 \$	0,048 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,004 \$	29,6%	\$0,013
2014	0,513 \$	0,382 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,203 \$	25,6%	\$0,013
2013	0,585 \$	0,305 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,197 \$	25,7%	\$0,013
2012	0,542 \$	0,374 \$	0,058 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,224 \$	25,2%	\$0,013
2011	0,600 \$	0,301 \$	0,058 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,208 \$	25,5%	\$0,013
2010	0,487 \$	0,232 \$	0,048 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,018 \$	29,4%	\$0,013
2009	0,415 \$	0,256 \$	0,046 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	0,967 \$	30,6%	\$0,013
2008	0,645 \$	0,225 \$	0,056 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,176 \$	26,1%	\$0,013
2007	0,484 \$	0,260 \$	0,060 \$	0,100 \$	- \$	0,150 \$	1,054 \$	29,4%	\$0,015

Manitoba- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,425 \$	0,306 \$	0,049 \$	0,100 \$	- \$	0,140 \$	1,019 \$	28,3%	\$0,012
2016	0,272 \$	0,371 \$	0,044 \$	0,100 \$	- \$	0,140 \$	0,927 \$	30,6%	\$0,012
2015	0,285 \$	0,403 \$	0,046 \$	0,100 \$	- \$	0,140 \$	0,974 \$	29,4%	\$0,012
2014	0,513 \$	0,369 \$	0,056 \$	0,100 \$	- \$	0,140 \$	1,178 \$	25,1%	\$0,012
2013	0,585 \$	0,324 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,140 \$	1,207 \$	24,7%	\$0,012
2012	0,542 \$	0,350 \$	0,056 \$	0,100 \$	- \$	0,132 \$	1,180 \$	24,4%	\$0,012
2011	0,600 \$	0,272 \$	0,054 \$	0,100 \$	- \$	0,115 \$	1,141 \$	23,6%	\$0,011
2010	0,487 \$	0,224 \$	0,046 \$	0,100 \$	- \$	0,115 \$	0,972 \$	26,9%	\$0,011
2009	0,415 \$	0,261 \$	0,045 \$	0,100 \$	- \$	0,115 \$	0,935 \$	27,7%	\$0,011
2008	0,645 \$	0,231 \$	0,055 \$	0,100 \$	- \$	0,115 \$	1,146 \$	23,6%	\$0,011
2007	0,484 \$	0,259 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,115 \$	1,015 \$	26,8%	\$0,013

Ontario- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,449 \$	0,281 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,082 \$	0,147 \$	\$0,043	1,152 \$	36,6%	\$0,038
2016	0,335 \$	0,297 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,070 \$	0,147 \$	\$0,000	0,993 \$	36,4%	\$0,032
2015	0,348 \$	0,334 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,147 \$	\$0,000	1,049 \$	35,0%	\$0,032
2014	0,593 \$	0,287 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,147 \$	\$0,000	1,273 \$	30,9%	\$0,032
2013	0,585 \$	0,292 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,147 \$	\$0,000	1,270 \$	30,9%	\$0,032
2012	0,542 \$	0,326 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,147 \$	\$0,000	1,260 \$	31,1%	\$0,032
2011	0,600 \$	0,246 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,087 \$	0,147 \$	\$0,000	1,236 \$	31,5%	\$0,032
2010	0,487 \$	0,195 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,037 \$	0,147 \$	\$0,000	1,013 \$	32,7%	\$0,022
2009	0,415 \$	0,202 \$	0,043 \$	0,100 \$	- \$	0,147 \$	\$0,000	0,907 \$	32,0%	\$0,012
2008	0,645 \$	0,157 \$	0,052 \$	0,100 \$	- \$	0,147 \$	\$0,000	1,102 \$	27,2%	\$0,012
2007	0,484 \$	0,197 \$	0,056 \$	0,100 \$	- \$	0,147 \$	\$0,000	0,984 \$	30,8%	\$0,015

Québec- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,197 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,101 \$	0,192 \$	\$0,042	1,163 \$	42,0%	\$0,050
2016	0,395 \$	0,168 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,192 \$	\$0,041	1,033 \$	45,5%	\$0,050
2015	0,449 \$	0,178 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,096 \$	0,192 \$	\$0,040	1,107 \$	43,4%	\$0,050
2014	0,714 \$	0,121 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,116 \$	0,192 \$	\$0,032	1,334 \$	37,4%	\$0,048
2013	0,721 \$	0,161 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,117 \$	0,190 \$	\$0,000	1,345 \$	34,4%	\$0,043
2012	0,718 \$	0,169 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,116 \$	0,180 \$	\$0,000	1,335 \$	33,6%	\$0,042
2011	0,626 \$	0,222 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,100 \$	0,170 \$	\$0,000	1,266 \$	33,0%	\$0,038
2010	0,487 \$	0,186 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,073 \$	0,160 \$	\$0,000	1,046 \$	35,7%	\$0,033
2009	0,415 \$	0,185 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,067 \$	0,152 \$	\$0,000	0,959 \$	37,4%	\$0,032
2008	0,645 \$	0,162 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,083 \$	0,152 \$	\$0,000	1,191 \$	32,2%	\$0,032
2007	0,484 \$	0,195 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,152 \$	\$0,000	1,059 \$	35,9%	\$0,035

Montréal- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,221 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,106 \$	0,192 \$	\$0,042	\$0,030	1,223 \$	42,9%	\$0,055
2016	0,395 \$	0,182 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,192 \$	\$0,041	\$0,030	1,080 \$	46,6%	\$0,054
2015	0,449 \$	0,195 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,100 \$	0,192 \$	\$0,040	\$0,030	1,157 \$	44,4%	\$0,054
2014	0,714 \$	0,128 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,192 \$	\$0,032	\$0,030	1,375 \$	38,7%	\$0,053
2013	0,721 \$	0,159 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,120 \$	0,190 \$	\$0,000	\$0,030	1,379 \$	36,2%	\$0,048
2012	0,718 \$	0,163 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,180 \$	\$0,000	\$0,030	1,369 \$	35,6%	\$0,046
2011	0,626 \$	0,220 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,102 \$	0,170 \$	\$0,000	\$0,030	1,305 \$	35,2%	\$0,042
2010	0,487 \$	0,188 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,076 \$	0,160 \$	\$0,000	\$0,025	1,083 \$	37,7%	\$0,037
2009	0,415 \$	0,189 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,069 \$	0,152 \$	\$0,000	\$0,015	0,983 \$	38,6%	\$0,034
2008	0,645 \$	0,135 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,082 \$	0,152 \$	\$0,000	\$0,015	1,182 \$	34,0%	\$0,034
2007	0,484 \$	0,177 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,152 \$	\$0,000	\$0,015	1,058 \$	37,5%	\$0,037

Nouveau-Brunswick- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,236 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,097 \$	0,155 \$	1,115 \$	35,9%	\$0,038
2016	0,395 \$	0,217 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,078 \$	0,155 \$	0,989 \$	38,1%	\$0,036
2015	0,449 \$	0,226 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,150 \$	1,046 \$	35,4%	\$0,033
2014	0,714 \$	0,184 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,091 \$	0,136 \$	1,281 \$	29,9%	\$0,031
2013	0,721 \$	0,169 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,136 \$	1,272 \$	30,0%	\$0,031
2012	0,718 \$	0,177 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,136 \$	1,278 \$	30,0%	\$0,031
2011	0,626 \$	0,225 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,086 \$	0,129 \$	1,220 \$	30,3%	\$0,030
2010	0,487 \$	0,197 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,071 \$	0,107 \$	1,007 \$	32,1%	\$0,027
2009	0,415 \$	0,194 \$	0,041 \$	0,100 \$	0,065 \$	0,107 \$	0,921 \$	33,9%	\$0,027
2008	0,645 \$	0,162 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,081 \$	0,107 \$	1,146 \$	29,6%	\$0,027
2007	0,484 \$	0,210 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,072 \$	0,107 \$	1,027 \$	32,4%	\$0,029

ÎPE- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,250 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,096 \$	0,131 \$	1,103 \$	34,0%	\$0,035
2016	0,395 \$	0,241 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,080 \$	0,131 \$	0,990 \$	35,8%	\$0,033
2015	0,449 \$	0,248 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,131 \$	1,058 \$	34,1%	\$0,032
2014	0,714 \$	0,206 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,104 \$	0,131 \$	1,312 \$	29,9%	\$0,032
2013	0,721 \$	0,199 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,078 \$	0,138 \$	1,293 \$	28,8%	\$0,028
2012	0,718 \$	0,204 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,158 \$	1,239 \$	25,6%	\$0,013
2011	0,626 \$	0,248 \$	0,057 \$	0,100 \$	- \$	0,158 \$	1,188 \$	26,4%	\$0,013
2010	0,487 \$	0,218 \$	0,048 \$	0,100 \$	- \$	0,158 \$	1,012 \$	30,3%	\$0,013
2009	0,415 \$	0,222 \$	0,044 \$	0,100 \$	- \$	0,152 \$	0,933 \$	31,7%	\$0,013
2008	0,645 \$	0,190 \$	0,055 \$	0,100 \$	- \$	0,156 \$	1,146 \$	27,1%	\$0,013
2007	0,484 \$	0,225 \$	0,059 \$	0,100 \$	- \$	0,181 \$	1,049 \$	32,4%	\$0,017

Nouvelle-Écosse- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,247 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,098 \$	0,155 \$	1,127 \$	35,7%	\$0,038
2016	0,395 \$	0,222 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,087 \$	0,155 \$	1,003 \$	38,5%	\$0,038
2015	0,449 \$	0,226 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,093 \$	0,155 \$	1,070 \$	36,9%	\$0,038
2014	0,714 \$	0,182 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,324 \$	32,3%	\$0,038
2013	0,721 \$	0,176 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,324 \$	32,3%	\$0,038
2012	0,718 \$	0,180 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,326 \$	32,3%	\$0,038
2011	0,626 \$	0,220 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,110 \$	0,155 \$	1,266 \$	33,2%	\$0,038
2010	0,487 \$	0,196 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,155 \$	1,070 \$	36,1%	\$0,037
2009	0,415 \$	0,191 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,069 \$	0,155 \$	0,973 \$	37,7%	\$0,033
2008	0,645 \$	0,153 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,155 \$	1,191 \$	32,9%	\$0,033
2007	0,484 \$	0,216 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,076 \$	0,155 \$	1,088 \$	35,7%	\$0,036

Terre-Neuve- Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2017	0,478 \$	0,287 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,120 \$	0,330 \$	1,367 \$	44,0%	\$0,065
2016	0,395 \$	0,262 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,092 \$	0,261 \$	1,158 \$	43,2%	\$0,051
2015	0,449 \$	0,270 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,165 \$	1,112 \$	35,3%	\$0,034
2014	0,714 \$	0,197 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,165 \$	1,329 \$	31,4%	\$0,034
2013	0,721 \$	0,180 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,093 \$	0,165 \$	1,317 \$	31,6%	\$0,034
2012	0,718 \$	0,202 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,165 \$	1,339 \$	31,3%	\$0,034
2011	0,626 \$	0,260 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,092 \$	0,165 \$	1,300 \$	31,9%	\$0,034
2010	0,487 \$	0,235 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,165 \$	1,116 \$	35,3%	\$0,034
2009	0,415 \$	0,232 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,073 \$	0,165 \$	1,031 \$	37,2%	\$0,034
2008	0,645 \$	0,193 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,088 \$	0,165 \$	1,246 \$	32,8%	\$0,034
2007	0,484 \$	0,236 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,165 \$	1,122 \$	35,9%	\$0,037

Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence

Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence et le diesel

Loi obligeant le gouvernement à utiliser de façon responsable les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel

SOMMAIRE

Le texte exige que le gouvernement investisse tous les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel dans la construction et l'entretien de routes et d'infrastructures connexes. Il exige de plus que le gouvernement ait l'obligation de présenter un plan afin d'équilibrer les dépenses et les revenus dans l'année suivant un surplus ou un déficit dans les recettes. Le texte exige également que le gouvernement cesse d'appliquer la TVG ou la TVH sur les autres taxes fédérales et provinciales, et qu'il abroge la mesure de 1995 ayant pour but de combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence, et ce, lors de la prochaine annonce de surplus budgétaire.

Loi obligeant le gouvernement à utiliser de façon responsable les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence.*

DÉFINITIONS

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

- a. « dépenses fédérales en transport » Fonds totaux alloués par le Parlement pour un exercice financier au ministère dirigé par le ministre responsable d'Infrastructure Canada et utilisés par le ministère pendant l'exercice financier, moins :
 - i. les fonds utilisés par ce ministère pendant l'exercice financier pour la construction, l'exploitation, la préservation et l'entretien des aéroports, des ports de mer, des chemins de fer, des moyens de transports publics, des installations récréatives, des installations de gestion des eaux, des équipements d'énergie et de toute autre infrastructure non liée aux routes;
 - ii. les fonds accordés par ce ministère pendant l'exercice financier à la gestion supérieure.
- b. « revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières » La totalité des revenus obtenus pendant un exercice financier par les taxes d'accise sur l'essence et le diesel.
- c. « mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence » Taxe d'accise de 1,5 cent par litre prélevée sur le prix de l'essence depuis le budget de 1995.
- d. « niveau de base de la taxe d'accise sur l'essence » Taxe d'accise sur l'essence de laquelle on soustrait la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence.
- e. « prix du marché » Coût de l'essence et du diesel avant l'ajout des taxes d'accise fédérale, provinciale et municipale, des taxes à la consommation et de toute autre taxe.
- f. « prix final avant vente » Coût de l'essence et du diesel après l'ajout des taxes d'accise fédérale, provinciale et municipale, des taxes à la consommation et de toute autre taxe, sans toutefois compter les taxes de vente.
- g. « solde de la taxe de vente générale et de la taxe de vente harmonisée » ou « solde de la TVG et de la TVH » Différence entre le montant que le gouvernement fédéral récolte en TVG et TVH sur le prix du marché de l'essence et du diesel et le montant qu'il amasse sur le prix final avant vente de l'essence et du diesel.

MESURE POUR COMBLER LE DÉFICIT À L'AIDE D'UNE TAXE SUR L'ESSENCE

- 3. Dès la première année où le ministre responsable des finances présente un budget potentiellement positif, la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence doit être abrogée, et le niveau de base de la taxe d'accise sur l'essence doit être utilisé.
- 4. L'article 3 doit être abrogé après son application, étant entendu que l'élimination de la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence est permanente.

SOLDE DE TPS ET TVH

5. Le ministre responsable des finances doit préparer un rapport pour l'exercice financier de 2017-2018, qui comprend les éléments suivants :
 - a. le solde de la TVG et de la TVH;
 - b. les mesures devant être prises pour éliminer le solde de la TVG et de la TVH dans le prochain exercice financier.

TRANSPARENCE DES DÉPENSES

6. Le ministre responsable des infrastructures doit préparer un rapport pour chaque exercice financier, à partir de l'exercice 2017-2018, contenant ce qui suit :
 - a. les revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières de l'exercice financier précédent;
 - b. le montant investi dans les dépenses en infrastructures routières au cours de l'exercice financier précédent, ventilé selon :
 - i. les transferts aux provinces,
 - ii. les transferts aux municipalités,
 - iii. les projets à coûts partagés,
 - iv. les dépenses directes.
7. S'il y a un surplus ou un déficit résultant de la différence entre les montants cumulatifs présentés aux paragraphes 6(a) et 6(b), le ministre responsable des infrastructures doit présenter un plan afin de gérer les dépenses fédérales liées au transport, ayant pour objectif d'équilibrer les revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières et les dépenses fédérales liées au transport.

Tout plan préparé conformément à l'article 7 doit être déposé devant le Parlement en même temps que les estimations pour le prochain exercice financier.

Remarques sur la recherche

- Tous les coûts associés au raffinage et au marketing, les prix à la pompe ainsi que les prix avant taxes sont basés sur les données d'avril 2017 de Kent Marketing Services Limited. <http://charting.kentgroup ltd.com/>
- Les taxes et les prix moyens au Canada sont des moyennes pondérées en fonction de la population à l'aide des estimations de la population selon la division du recensement dans le tableau 051-0062, qui se trouve sur le CANSIM de Statistique Canada.
- Les statistiques sur l'utilisation du carburant proviennent du tableau 405-0002 se trouvant sur le CANSIM de Statistique Canada.
- Les chiffres sont basés sur une moyenne pondérée des ventes de carburant au pays et dans les provinces.